



Des sagesses en action



ÉDITORIAL

2017, tristesse

Le GAMHA a pris part à la grande tristesse causée par le départ du Président Robert MOTTE. Il y a un an, entré dans l'automne de sa vie, le général avait de lui-même quit-

té la présidence du Gamha, qu'il avait engagé dans une démarche citoyenne dynamique : pas de clivage politique, mais des débats, des propositions faites aux grands élus sur des sujets qui animent les citoyens haut-alpins, et surtout des liens d'amitié tissés solidement entre tous.

2017, citoyenneté

Le GAMHA a participé à l'opération Marianne du civisme, lancée par la FAMAF, pour redonner toute sa force à la démocratie, en éveillant la conscience civique des citoyens, tout en les incitant à user de leur droit et leur devoir d'électeurs. Les haut-alpins ont voté : le taux de participation des communes a été honorable. Et début décembre, le Président de la FAMAF, Jacques Godfrain, s'est déplacé pour remettre les trophées aux maires des communes arrivées en tête des classements.

2017, réflexion

Le GAMHA a rencontré les élus des communes nouvelles pour analyser leur démarche : le département compte aujourd'hui 163 communes.

2017, convivialité

Le GAMHA a rencontré ses cousins du Val d'Aoste, accompagné par une délégation de l'Ordre National du Mérite.

2018, ouverture

Le GAMHA est prêt à vivre une année aussi riche que la précédente et accueille avec plaisir tous les anciens élus désireux de servir encore.

Marie-Christine Renaud
Présidente du Gamha
Ancienne maire de Sigottier

SOMMAIRE

Éditorial	1
I- Réunions municipales	1
II- Conseils d'administration	2
III- Assemblée générale	2
IV- Action Marianne	3
V- Famaf	4
VI- Regroupement des communes	4
VII- Journée conviviale : Gioberney	7
VIII- Voyage d'étude à Aoste (Italie)	7
IX- Calendrier activités 2018	8

I - LES RÉUNIONS MUNICIPALES

LE 14 FÉVRIER 2017, RIBEYRET

Au cours de cette journée, après la présentation enthousiaste de la commune par la maire Christiane Reynaud, les travaux statutaires sont mis en place (responsables de secteurs, activités pour 2017, voyage d'étude, relations avec la Famaf). Dans le cadre du thème choisi -Les regroupements de communes-, Magdeleine Sauvebois et Bruno Lagier maire de Barret-sur-Méouge exposent leurs idées et expériences.

LE 14 MARS 2017, MONÉTIER-ALLEMONT

Frédéric Robert, maire depuis 2014 accueille les membres du Gamha. Il note sa réticence quant au vote de la loi NOTRE au mois d'août 2017.

La séance de travail concerne la mise à jour de la liste des adhérents, l'adhésion à la Famaf, la présentation de l'action Marianne du civisme par Jean-Paul Reynier. Raymond Marigne expose le voyage d'étude qui se fera dans la région autonome d'Aoste (Italie). Ces travaux sont suivis par les interventions d'Isabelle Boiteux, maire déléguée de Val Buëch-Méouge et de Jean-Pierre Festa, ancien maire de Saint-Bonnet.



Le fort de Bard domine la vallée.

LE 31 MAI 2017, SAINT-CHAFFREY

La vie statutaire et sujets récurrents sont traités (liste des adhérents, adhésion, etc.). Raymond Marigne est délégué pour représenter le Gamha auprès de la Famaf. Poursuite de l'action Marianne du civisme, puis, c'est la mise en place de l'action Honorariat. Pour ce faire, Raymond Marigne prendra attache avec la préfecture. Intervention de Jean Conreaux, conseiller départemental. La journée conviviale est organisée au Gioberney.



À Saint-Chaffrey, les administrateurs ont préparé la journée conviviale.

LE 10 OCTOBRE 2017, BARCILLONNETTE

La réunion commence par un hommage en mémoire du président Robert Motte, décédé récemment.

Le maire, Jean-Pierre Tilly accueille le groupe et présente sa commune et les atouts dont elle dispose.

Un rappel de cotisation est fait auprès des administrateurs. Christian Brun présente les résultats des Mariannes du civisme. Il est prévu une cérémonie officielle pour la remise de leurs prix aux lauréats, en présence de Jacques Godfrain, président national de la Famaf et des grands élus du département. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental est actée.

Un rapide bilan du voyage en Italie est fait parmi les membres participants. Intervention d'Edmond Francou, maire de Garde Colombe. ■

II - LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LE 7 AVRIL 2017, MONT-DAUPHIN

Monsieur Gilbert Fiorletta, maire depuis 1995, accueille les administrateurs dans l'une des salles de la caserne Campana. Isabelle Fouillot, administratrice des Monuments historiques explique la particularité de ce site touristique.

Les travaux du conseil d'administration concernent l'organisation de l'action Marianne du civisme.

Les membres du bureau sont renouvelés (douze membres), c'est une mise en conformité à la suite de l'adoption des statuts du 6 décembre 2016. Il sera proposé de porter la cotisation à 30 € à l'assemblée générale du 5 mai à Chorges, pour l'année 2018, sachant que le Gamha reverse 8 € par membre à la Famaf pour son adhésion.

Après le repas, c'est la visite du site fortifié de Mont-Dauphin, sous la houlette d'un guide passionnant.

LE 11 DÉCEMBRE 2017, CD 05

Plusieurs points sont traités, tant statutaires qu'inhérents à l'actualité :

- Présentation du budget prévisionnel 2018 à proposer à l'assemblée générale,
- Montant de la cotisation sera proposé à 25 € lors de la prochaine assemblée générale,
- Détail du palmarès de l'action Marianne du civisme,
- Compte-rendu du thème d'étude «Regroupement des communes».

Le président national de la Famaf, Jacques Godfrain, rejoint le conseil d'administration qui l'accueille, en présence de Jean-Marie Bernard, président du Conseil départemental et de Jean-Michel Arnaud, président de l'AMF05. ■

III - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LE 5 MAI, CHORGES

1-Usine d'embouteillage des eaux de Chorges

Visite guidée et commentée par monsieur Alain Raymond. Tout commence par de petits moules en plastique qu'une soufflerie transforme en bouteilles. Puis, on les remplit, on met le bouchon, les étiquettes. Vient ensuite l'emballage par paquets de six bouteilles ou plus. Enfin, les palettes sont chargées sur les camions.

La chaîne de fabrication mobilise 8 ouvriers qui travaillent en 3 x 8 h, du lundi 5 h au vendredi 13 h. L'usine emploie 40 personnes dans 4 domaines : qualité, production, maintenance et logistique.



Embouteillage à l'usine de Chorges.

2-Accueil

Les membres du Gamha sont accueillis à la Salle des fêtes de Chorges, par le maire Christian Durand.

3- Travaux de l'Assemblée Générale

1-Compte-rendu et vie statutaire

Le compte-rendu de l'assemblée du 8 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La présidente rappelle l'ouverture apportée au Gamha,

par la modification des statuts approuvés lors de l'assemblée de décembre 2016.

La composition du bureau est ainsi faite :

Présidente..... Marie-Christine Renaud
Président déléguéRaymond Marigne
1er vice président.....Jean-Paul Reynier
2^{ème} vice président Jean-Pierre Eyraud
Secrétaire.....Magdeleine Sauvebois
Secrétaire adjoint Christian Brun
Trésorier Samuel Petermann
Trésorier adjoint Henri Ranque
Membre Denise Monteil
MembreMarc Borrelly
MembreMichel Merle
Membre Pierre Teissier

Membres de droit :

Sénatrice.....Patricia Morhet-Richaud
Président Conseil départemental.....J.Marie Bernard
Président AMF05..... Jean-Michel Arnaud

Membres d'honneur :

Président et membre fondateurClaude Finaud
Président départemental et national..... Robert Motte

2-Rapport d'activités 2016

Le 1^{er} février, réunion communale à Lazer, accueil par Patricia Morhet-Richaud, sénatrice-maire.

Le 2 mars, réunion communale à Serres.

Le 26 avril, conseil d'administration à Savines-le-lac.

Le 27 mai, assemblée générale à Tallard.

Le 7 juin, réunion municipale à Saint-Firmin.

Le 21 juin, journée conviviale 2016 au Clos du Vas.

Le 11 octobre, réunion municipale à Buissard.

Le 8 décembre, assemblée générale extraordinaire au Conseil départemental des Hautes-Alpes. Les nouveaux statuts du Gamha sont adoptés. Ils ouvrent la qualité de membres aux anciens élus des différentes strates de collectivités territoriales non pourvus d'une charge électorale. Jean-Marie Bernard, président, a accepté que le siège social du Gamha soit fixé au Conseil départemental.

À l'occasion des réunions municipales, les participants ont visité le patrimoine local :

1. Les monuments classés à Serres, le village retraite ou cité Lambert et l'histoire de sa création.
2. La filature Allemand à Saint-Firmin.
3. La Patrouille de France, à Buissard (film présenté par Pierre Grand'Eury)
4. Le château puis le technopole à Tallard.

Raymond Marigne a représenté le Gamha au congrès de la Famaf les 27, 28 et 29 septembre à Montélimar.

Le Gamha a apporté une contribution aux adaptations de la Loi montagne du 9 janvier 1995.

D'après Jean-Pierre Eyraud, vice-président

3-Rapport financier

Présenté par Samuel Petermann, le rapport est adopté à l'unanimité.

4-Rapport moral

Présenté par la présidente. Extrait :

Cette association est le symbole de ce qui a fait la noblesse de ce que nous avons exercé. Nous avons été élus, portés à la tête de nos communes, cela nous comble de fierté, parce que nous sommes sûrs que nous avons donné de l'espoir à nos administrés. Ils ont cru en la sincérité de notre engagement et de nos valeurs républicaines, pour l'intérêt général. Ils nous ont confié la gestion de leur territoire et de leur quotidien : ils ont cru que nous pouvions les mener vers un avenir meilleur.

Aujourd'hui, notre engagement continue. Nous devons servir encore :

- Aider les élus en place (réflexions diverses : loi Montagne, loi Notre ...),
- Sensibiliser la jeunesse à la démocratie (Mariannes du civisme, émulation civique),
- Honorer ceux qui ont servi (honorariat).

5-Interventions diverses

- Monsieur Maurice Joubert, ancien maire-adjoint de Mens (Isère) : émulation civique dans les collèges.
- Monsieur Christian Durand, maire de Chorges : présentation de la commune. ■



Séance de travail lors de la journée municipale de Barceilonnette.

IV - LES MARIANNES

LE 11 SEPTEMBRE 2017, CD05

En présence de Jacques Godfrain président national de la Famaf, les lauréats départementaux ont reçu un diplôme de l'action Marianne du civisme.

Le prix est décerné aux communes qui ont eu le plus fort taux de participation lors des élections de 2017. C'est le taux moyen entre celui des élections présidentielles et celui des législatives qui est retenu.

Marianne départementale :

- Communes de 0 à 100 électeurs :
Nossage-et-Bénévent : 96,06 %
- Communes de 101 à 250 électeurs :
Théus : 80,26 %
- Communes de 251 à 500 électeurs :
Arvieux : 74,40 %
- Communes de 501 à 1 000 électeurs :
Chabottes : 70,13 %
- Communes de plus de 1 000 électeurs :
Saint-Bonnet en Champsaur : 72,16 %

Marianne nationale :

Communes de 0 à 100 électeurs :
La commune de **Nossage-et-Bénévent** est classée **dixième** (Sur les 36 600 communes, 4 000 ont moins de 100 habitants).



Les lauréats ont reçu leur diplôme. À gauche, le maire de Nossage-et-Bénévent, primé deux fois.

V - LA FAMAF

Le prochain congrès de la Famaf aura lieu les 16, 17 et 18 octobre 2018, à Bagnoles de l'Orne. D'ores et déjà les congressistes seront accueillis dans le centre d'animation et de Congrès mis à la disposition gracieusement par la municipalité de Bagnoles. Il permettra à 300 personnes d'y prendre place. Les associations départementales peuvent déjà penser à programmer leur voyage annuel 2018 vers ce beau département de l'Orne et participer au congrès fédéral.

*Raymond Marigne,
président délégué*

VI - COMMUNES NOUVELLES ET FUSION DE COMMUNES

TRAVAUX LORS DES RÉUNIONS COMMUNALES

Le groupe des anciens maires des Hautes-Alpes (Gamha) a souhaité apporter une contribution à propos des regroupements et fusions des communes.

A-Évolution du périmètre communal

Les communes françaises constituent l'échelon national le plus ancien, le plus proche du citoyen. La France se singularise par 36 679 communes en 2014.

La création de communes nouvelles

La loi du 16 mars 2015 a été déterminante dans le déclenchement du dispositif de fusion des communes par l'exonération de la baisse de la dotation forfaitaire durant trois ans. D'autres facteurs sont incitatifs :

- Mutualisation avec d'autres communes afin de réduire les charges de fonctionnement,
- Renforcement de la position des communes au sein des intercommunalités.

B-Dans les Hautes-Alpes

Cinq communes nouvelles au 1^{er} janvier 2017 :

Le Dévoluy : Agnières-en-Dévoluy, La Cluse, Saint-Didier, et Saint-Étienne au 01/01/2013

Val Buëch-Méouge : Antonaves, Chateauneuf-de-Chambre, et Ribiers au 01/01/2016

Saint-Bonnet : Bénévent-et-Charbillac, Les Infournas, et Saint-Bonnet au 01/01/2016

Garde-Colombe : Eyguians, Lagrand, et Saint-Genis au 01/01/2016

PelvouxVallouise : Pelvoux et Vallouise au 01/01/2017

Et ensuite :

Valdoule : Bruis, Montmorin et Sainte-Marie-de-Rosans au 11/07/2017

Aubessagne : Chauffayer, Les Costes et Saint-Eusèbe au 01/01/2018

C-Avenir des communes

Les élus sont inquiets pour l'avenir du périmètre communal : ils sont pris en tenaille entre le renforcement des structures intercommunales et la baisse des dotations financières de l'État.

L'intercommunalité pallie certes quelques inconvénients du morcellement communal, mais pose le problème de la gouvernance et de la légitimité démocratique des nouvelles instances exécutives.

Le mille-feuille territorial peut générer des doublons et des hausses de personnel.

Les Français restent attachés à leur commune, considérée comme le pilier de la démocratie et du vivre ensemble. La figure du maire demeure très populaire auprès des citoyens et reste ancrée dans la culture nationale. Le maire reste le garant du maintien des services publics de proximité.

Lors des travaux du Gamha, plusieurs maires ont bien voulu apporter leur témoignage en toute sincérité. Qu'ils en soient ainsi remerciés.

D-Témoignages et analyse

1-Une opposition argumentée

Bruno Lagier explique que la création des communes s'est faite, historiquement, à partir du territoire des paroisses qui correspondaient à une communauté de vie entre les habitants de ces paroisses. Cela est ancré dans la mémoire des familles, d'où un attachement «viscéral» à leur mairie comme à leur monument aux morts.

Pour Bruno Lagier, l'argument financier avancé par les services de l'État pour encourager cette fusion est illusoire, car il s'évanouira au bout de trois ans.

La représentativité des communes regroupées va diminuer lors du renouvellement des Conseils municipaux en 2020 et les «petites» communes ne seront plus représentées.

Cette loi, «poussée» par l'Association des Maires de France, ne correspond pas aux attentes des communes rurales et on a l'impression que la population doit «obligatoirement» se regrouper dans les villes. Le législateur ignore la ruralité.

Le regroupement volontaire des communes existait déjà dans la loi et certaines y sont arrivées comme Barret-le-Haut et Barret-le-bas en 1943, ou Romette et Gap. Par contre d'autres ont repris leur autonomie comme Rabou en quittant La Roche-des-Arnauds ou Puy-Saint-Pierre avec Briançon. Bruno Lagier précise qu'un certain nombre de compétences ont été déléguées aux Communautés de Communes mais qu'il faut garder la Commune comme lieu de solidarité entre les habitants, l'exercice du «vivre ensemble».



À Ribeyret, ce fut la préparation des activités de 2017.

2-Une démarche qui n'a pas abouti, pourquoi ?

Après avoir exposé les démarches préliminaires, Madeleine Sauvebois analyse l'échec du regroupement des communes du Val d'Oze.

Les raisons de l'échec - Ce qui n'a pas bien fonctionné

A) La représentativité

Période transitoire, jusqu'en 2020, le conseil municipal comprenait 54 membres.

Après 2020 et les nouvelles élections municipales, le

conseil municipal ne comprendrait plus que 19 membres. «Peur de perdre l'identité de chaque village, déni de démocratie». Réforme dans l'urgence avec argument financier avancé plutôt que projet commun. Le projet commun avait été ébauché mais non encore abouti.

B) Les difficultés de communication

Il aurait peut-être fallu faire appel à un cabinet d'études, «un regard extérieur» ?

C) L'influence du lobby de la chasse ?

La commune nouvelle du Dévoluy a conservé ses ACCA, d'où le dépôt d'un amendement des députés des Hautes-Alpes pour supprimer cette obligation, facteur de blocage à la constitution des communes nouvelles.

D) Le désir de conserver en régie municipale la gestion de l'eau, pour que ce service ne soit pas privatisé : bagarre qui continue à être portée par les maires pour faire pression sur le législateur.

3-Une démarche volontaire, accomplie et réfléchie

Val-Buëch-Méouge, par Isabelle Boiteux :

Le contexte

Les deux communes sont séparées par la rivière Méouge et distantes d'un kilomètre seulement. Antonaves a « son » église et Châteauneuf-de-Chabre a « son » école... toutes deux utilisées par la population des deux villages.

Élue maire du village en 2014, Isabelle Boiteux comprend que son désir de fusionner correspond à celui des maires de Châteauneuf-de-Chabre et de Ribiers.

La démarche – La mise en place

Les trois maires, après consultation de leurs conseils municipaux respectifs, ont travaillé pendant un an et demi pour installer un regroupement des trois communes.

Tous les domaines ont été abordés lors de réunions mensuelles. Une charte a été présentée en préfecture, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Le fonctionnement pour cette année 1 du regroupement : pas de souci majeur

La commune nouvelle fonctionne avec un conseil communal de 35 membres, réunissant tous les conseillers municipaux en place de chaque commune. Il est présidé par un maire, Gérard Nicolas de Ribiers, et de deux maires délégués, Isabelle Boiteux d'Antonaves et Albert Moullet de Châteauneuf-de-Chabre.

En 2020, il n'y aura plus qu'un seul maire. La représentativité de chaque ancienne commune est précisée dans la charte.

Un seul budget de fonctionnement et de l'eau.

Les quatre secrétaires de mairies se sont spécialisées.

Chaque habitant trouve une mairie ouverte tous les jours sauf le samedi. Les deux écoles travaillent ensemble.



Séance de travail à Monestier-Allemont.

4- Une démarche programmée

Saint-Bonnet, par Jean-Pierre Festa, ancien maire du regroupement de Bénévent-et-Charbillac, Les Infournas et Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Le contexte

La loi de 2010 demandait une délibération déclarative des conseils municipaux avant que le préfet prenne un arrêté de fusion.

La commune des Infournas présentait des difficultés de gestion auxquelles il fallait remédier. Le préfet a demandé au maire de Saint-Bonnet, d'arranger cette situation. La commune de Bénévent-et-Charbillac, toute proche de Saint-Bonnet fonctionnait déjà en osmose avec le bourg-centre.

La démarche – La mise en place

De mai à décembre 2012, formation de trois commissions issues des conseils municipaux.

Rencontres dans les trois communes sous la houlette du secrétaire général de la préfecture.

Une délibération a été prise, fin décembre 2012, dans chaque commune et l'arrêté du préfet a créé la commune nouvelle de Saint-Bonnet, avec effet au 1^{er} janvier 2013. Les deux villages sont devenus des hameaux de Saint-Bonnet, car un nom était difficile à trouver pour cette entité.

Fonctionnement depuis 3 ans : une situation apaisée

Premier conseil municipal de 41 membres, puis 19 conseillers municipaux en 2014.

Les deux mairies annexes de Bénévent et des Infournas sont restées sur le papier mais ont tendance à disparaître vu la proximité des services offerts par le bourg-centre. Les dotations financières de l'État sont bloquées pour une période de cinq ans.

Le service du déneigement est optimisé, les astreintes techniques pour l'eau sont mieux réparties entre les agents communaux, les deux captages des Infournas ont été regroupés.

La fiscalité est lissée sur 9 ans.

Le statu quo pour la chasse : deux ACCA et une société de chasse sont maintenues.

Quelques problèmes à régler :

1. Le tarif de l'eau entre le forfait qui ouvre droit à 140 m³ et le tarif du mètre cube supplémentaire,
2. Le cadastre,
3. Les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui venaient d'être approuvés pour Saint-Bonnet et Bénévent-et-Charbillac. Il faut maintenant y intégrer Les Infournas.

5- Une bataille pour convaincre

Pelvoux-Vallouise, par Jean Conreaux, maire actuel.

Il a fallu beaucoup de ténacité et de discussions afin de convaincre élus et population pour arriver à la fusion des deux communes Vallouise et Pelvoux.

Une Charte pour préparer la fusion a été établie : harmonisation des impôts locaux, service de l'eau et de l'assainissement, mutualisation des services administratifs et techniques... avec l'aide des services de l'État, de la préfecture et de la sous-préfecture de Briançon.

Il a fallu batailler ferme pour trouver un nom pour cette commune nouvelle, pour savoir qui allait être le maire et le maire délégué, pour travailler en binôme avec l'ancien maire de Pelvoux, pour harmoniser les indemnités de fonctions du maire délégué, et des adjoints... enfin pour respecter la sensibilité de chacun.

6- Un regroupement réussi

Garde Colombe par Edmond Francou, maire.

Le contexte

À l'issue de élections de 2014, les maires d'Eyguians et Lagrand se sont rencontrés, car déjà liés par :

Le syndicat d'eau et d'assainissement,

Le regroupement pédagogique intercommunal,

Le bureau de poste, les commerces,

La bibliothèque,

Les associations de sports et de loisirs,

La gestion du Plan d'Eau du Riou,

Un seul pont sur le Buëch entre Eyguians et Lagrand.

Une difficulté

Les trois communes se trouvaient dans des communautés de communes différentes.

Conclusion d'Edmond Francou

Nécessité d'une bonne entente entre les maires au prix d'une réunion tous les lundis matin.

Respect du devoir de sincérité.

D'après les comptes-rendus de la secrétaire et le document final de Marie-Christine Renaud ■

VII - JOURNÉE CONVIVIALE

LE 28 JUIN 2017, GIOBERNEY

Chaque année, à cette période, les adhérents du groupe des anciens maires des Hautes-Alpes se retrouvent au cours d'une journée conviviale. La montagne est à l'honneur, cette année, avec la visite au refuge du Gioberney. Roger Barban, ancien maire d'Aspres-les-Corps en a été l'organisateur.



Le refuge du Gioberney et le voile de la mariée.

Jean-Claude Catelan, maire de la Chapelle-en-Valgaudemard, a présenté la commune : avantages et inconvénients d'une commune rurale d'une part et les relations avec le parc naturel des Écrins. C'est pourquoi un garde du parc est intervenu et a présenté la flore et la faune que l'on trouve dans le territoire du parc. Naturellement, un excellent repas a terminé cette journée, dont les activités d'après-midi ont été hélas ! compromises par de fortes averses. ■

VIII - LE VOYAGE D'ÉTUDE

DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2017, VAL D'AOSTE

Ce voyage a pour objet la visite des institutions d'une région autonome.

Lundi 25 septembre

Le décor : un circuit touristique jusqu'à Aoste

Voyage en car de la Compagnie Jacob, conduit par Julien. Rencontre avec la guide Elisabetta, à l'entrée de la vallée, au village de Pont-Saint-Martin.

Le voyageur se retrouve dans l'ambiance de l'Empereur Auguste (de 63 av. J.-C. à 14 apr. J.-C.), petit-neveu et héritier de Jules César. On aperçoit le pont romain et on se rend sur le tracé de la voie romaine dont il reste quelques vestiges.

Plusieurs villages sont traversés, avec les maisons couvertes en lauzes, élément architectural typique de l'habitat situé au-dessus de 600 mètres d'altitude.

Chaque village a une spécialité, culinaire ou autre : Donnas a ses vignes, Saint-Vincent a son casino, Arnad son lard, Verrès ses remparts du XVI^{ème} siècle, et son carnaval historique. Ussel a son château et son exposition sur l'histoire du stylo-bille Bic.

La caractéristique de cette région : le bilinguisme..

Depuis le statut spécial du 26 février 1948, l'italien et le français sont au même rang dans les écoles et on enseigne en plus le franco-provençal ou «franzor».

Les élus au Parlement Régional ont le droit de s'exprimer soit en italien, soit en français. Il arrive qu'ils commencent une phrase dans une langue et la terminent dans l'autre !

La capitale : la ville d'Aoste

La ville d'Aoste a été longtemps une ville industrielle avec la mine de fer de La Cogne, fermée depuis 1972. La grande usine s'étire encore le long de la voie ferrée.

Après-midi, c'est la découverte de la ville romaine Augusta Pretoria fondée en 25 av. J.-C..

Mardi 26 septembre 2017

Un circuit touristique jusqu'à Courmayeur

La création de la «Communauté de montagne» Valdigne-Mont-Blanc regroupe cinq communes : Courmayeur, la Salle, la Thuile, Morgex et Pré-Saint-Didier. Cette communauté a pour objet le développement et la sauvegarde des alpages ainsi que le développement du tourisme. Courmayeur, à 1 200 mètres d'altitude, est un nom mythique pour les skieurs qui disposent maintenant d'une Skyway rapide comme son nom l'indique.

La jeune maire, architecte, a voulu donner à la ville un aspect moderne, chic et fonctionnel pour développer la marque «Courmayeur». Elle attire aussi bien les démonstrations de voitures que les événements sportifs comme l'Ultra Trail du Mont-Blanc ou le Tor des géants.



La ville d'Aoste mérite bien son statut de ville romaine.

Des coutumes traditionnelles

La «badoche», pour la Saint Cassien, le 8 août : les parents des nouveau-nés de l'année accrochent solennellement un ruban à une hallebarde comme symbole d'intégration dans la vallée. Un pot à la valdotaine permet, lors des fêtes, de boire à plusieurs. Cette coupe de l'amitié est appelée «grolle».

Autre coutume : devant la maison du maire, on plante un sapin avec les trois drapeaux, la «planta di Senteucco», (l'arbre du syndic), la plante du maire.

Région autonome : gestion politique du Val d'Aoste
 Réception par le président du Conseil régional, Andrea Rosset et Stefano Borrello l'assesseur aux ouvrages publics, à la protection des sols et au logement public.
 Un mot d'accueil protocolaire est suivi d'un échange de cadeaux : une «grolle» pour la présidente et le président délégué, des sacs à dos du Conseil départemental et d'un livre sur les Hautes-Alpes pour les Italiens. La ville d'Aoste concentre la moitié de la population de la vallée, soit 60 000 personnes, mais une politique de maintien des 70 villages en altitude par les écoles et les bibliothèques permet de conserver le patrimoine bâti et les traditions.



Présidente et président délégué ont reçu une «grolle».

Mercredi 27 septembre

Une dernière visite : le fort de Bard

Descente de la plaine d'Aoste. Les châteaux défilent : le château de Quart ; le château de Fenis, appartenant au Comte de Challand aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles ; le château d'Issogne et enfin le Fort de Bard.

Grâce à des crédits européens, le projet de pôle culturel a vu le jour en 2006 : deux musées, trois salles d'exposition, un restaurant et un hôtel ont drainé 150 000 personnes par an, au bout de dix ans.

Visite du Musée des Alpes avec les clés de lecture et les explications d'Elisabetta, pour bien comprendre une muséographie en trois dimensions... On apprend qu'il faut faire face à la pente comme le «dahu», qu'il existe un périmètre de la Convention sur la protection des Alpes signée à Munich en 1991. L'histoire de l'alpinisme, compétition européenne entre Italiens et Anglais au Cervin.

Le retour : le voyageur retiendra des habitants du val d'Aoste ...

... leur attachement à leur vallée, leurs traditions communautaires et leur amour de la langue française qu'ils pratiquent facilement et leur esprit d'entreprise pour maintenir leur patrimoine paysager, immobilier et culturel.

La gentillesse et le sourire de chaque participant a donné une bonne ambiance dans le groupe et chacun est prêt pour un prochain voyage.

*D'après le compte-rendu
 de Magdeleine Sauvebois,
 secrétaire générale*

IX- LES ACTIVITÉS DE 2018 EN COURS D'ÉTUDE :

À PRÉVOIR DANS VOS AGENDAS

MOIS	RÉUNION	LIEU
Janvier/Février	Communale 1	Nossage-et-Bénévent
Mars	Conseil 1	St-Julien en Beauchêne
Avril	A. Générale	La Saulce
Mai	Communale 2	Freissinières
Juin	Conviviale	Jardin du Lautaret
Septembre	Voyage	Verdun et alentours
Octobre	Communale 3	St-Étienne le Laus
Décembre	Conseil 2	Conseil départemental



Gamha : le groupe des anciens maires des Hautes-Alpes est une association départementale déclarée en préfecture des Hautes-Alpes le 30/11/2001 sous le numéro W052001230.

Le groupe est affilié à la Fédération des anciens maires et adjoints de France (Famaf).

Directrice de publication : Marie-Christine Renaud

Comité de rédaction : Christian Brun, Magdeleine Sauvebois, Raymond Marigne